



DECLARATION DU SNUipp-FSU 44 à la CAPD du 17 décembre 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La transition autoritaire est achevée. La verticalité s'impose aujourd'hui. Même notre ministre, pourtant bon élève en matière de commandement, s'incline devant son suzerain. Le premier ministre consulte l'oracle et l'école devient une option pour privilégier la messe de minuit ou les temples de la consommation. Nous qui avons cru que les écoles étaient les lieux les plus sûrs pour échapper à la pandémie ! Et le recteur qui en rajoute dans le mépris en nous demandant de ne pas faire la bamboche pour le jour de la sortie.

Nous nous énervons, nous nous énervons ! Alors que nous devrions profiter de ce dernier instant de paritarisme. Et nous vous remercions Monsieur l'Inspecteur d'Académie de nous avoir invité la veille de l'obsolescence programmée des CAPD puisque 2021 marquera bien la nouvelle ère de la gestion des personnels et des carrières. Celle où l'administration, débarrassée des organisations syndicales et de leurs élu·es du personnel, construira enfin la relation privilégiée que chacun attend. Il faudrait vraiment le croire pour le voir.

Alors, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous n'allons pas vous importuner avec nos remarques sur l'absence de revalorisation salariale, nos critiques sur l'opération de communication du Grenelle de l'éducation, nos inquiétudes sur la réforme de l'éducation prioritaire ou notre colère envers le renoncement d'une école maternelle ambitieuse. Pour cela nous comptons sur l'engagement de la profession qui, à l'appel des organisations syndicales représentatives, fera entendre par la grève du 26 janvier, la nécessité d'un plan d'urgence pour l'école.

Cette CAPD, qui se tient avec 6 mois de retard sur le calendrier, validera l'accès à la classe exceptionnelle pour une minorité de collègues. Le SNUipp-FSU revendique la possibilité d'un déroulement de carrière permettant à toutes et tous d'accéder à l'indice terminal de la carrière PE. A l'heure actuelle, le "pyramidage" de la carrière - avec des sas de tri au niveau des accès hors classe, classe exceptionnelle et échelon spécial - prive nombre de collègues de cette possibilité.

Aujourd'hui vous vous préparez à sanctionner un collègue pour lequel l'avis de l'IEN mentionne la non passation des évaluations nationales. Est-ce une demande de votre

part ? Ce positionnement doit-il évacuer l'ensemble des compétences du référentiel évalué ? Doit-il nier l'engagement de ce collègue investi depuis de nombreuses années dans l'éducation prioritaire ? Vous nous aviez pourtant assuré qu'aucune sanction n'avait été envisagée suite à la non utilisation des évaluations nationales. Cette sanction ne fait pas partie de celles prévue dans le cadre de nos fonctions. Le SNUipp-FSU vous demande de revoir votre appréciation.

Pour l'échelon spécial de la classe exceptionnelle, les « chevrons », seules 2 promotions sont possibles faute de vivier suffisant dans la classe exceptionnelle. Le SNUipp-FSU 44 demande que les promotions perdues soient reportées sur l'accession à la classe exceptionnelle.

Pour revenir sur l'avancement automatisé au 01/09/2020 qui a maintenant plus de 4 mois de retard. Les collègues qui attendaient leur passage d'échelon patientent toujours. Aucune information ministérielle, académique ou départementale ! Nous vous demandons d'informer les collègues au plus vite. Ce retard conduit-il à un décalage des campagnes de 2020/2021 ? La mise en paiement des arrêtés correspondants sera-t-elle réalisée avec effet rétroactif, et dans quels délais ?

Enfin, cette CAPD est pour nous l'occasion d'apporter notre soutien aux équipes d'école qui exercent dans un contexte menaçant.

Il est de votre devoir Monsieur l'Inspecteur d'Académie de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité de nos collègues tant physique que psychique.